



Délégation Occitanie

Préparation Concours – Gardien brigadier de PM

Concours externe

Code d'inscription : DXP4X



INSCRIPTION

Modalité d'inscription :

► Consultez le règlement des préparations aux concours et examens

► Procédez à l'inscription depuis la plateforme d'inscription en ligne : <https://inscription.cnfpt.fr/> à l'aide du code d'inscription.



A NOTER

- La préparation est proposée sous réserve de l'organisation du concours **par les centres de gestion**
- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours
- Date prévisionnelle du concours :
Jeudi 11 mai 2023

CONTENU DE LA PRÉPARATION :

12 jours en présentiel

Module : Méthodologie du rapport sur dossier

3 devoirs
1 concours blanc

en présentiel

4 jours

Module : Méthodologie de l'épreuve de question

3 devoirs
1 concours blanc

4 jours

Module : Méthodologie de l'entretien avec le jury

2 jours

Module : Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves

2 jours



En complément, des ressources à distance pourront être mises à disposition sur la plateforme FORMADIST

NATURE DES EPREUVES DU CONCOURS



Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours.

Epreuve d'admissibilité :

► Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public.

Durée : 1H30 ; coefficient 3

► La réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte.

Durée : 1H ; coefficient 2

Epreuve d'admission :

► Entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier la personnalité du candidat et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques.

Durée : 20 minutes ; coefficient 3

Epreuves physiques

- une épreuve de course à pied ;
- une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours

Coefficient 1